

Liberté Égalité Fraternité

Formulaire de renseignements et de consentement pour la réalisation d'un examen de dépistage de la Covid-19 utilisant les tests sur prélèvement salivaire pour une personne mineure

Pour participer au dépistage, votre enfant devra fournir :

- ce formulaire complété :
- une copie de la carte Vitale ou une copie de l'attestation de droits à la sécurité sociale

Recueil du consentement des titulaires de l'autorité parentale

La réalisation des tests salivaires est fortement recommandée mais n'est pas obligatoire.

Nous vous rappelons que dans le cadre de l'expérimentation en cours, si les conditions sont réunies (cf. notice), une opération de dépistage sera organisée le jour même ou le lendemain de la survenue d'un cas dans la classe de votre enfant :

- les élèves dont les parents auront donné leur consentement réaliseront un test PCR salivaire et continueront à aller en classe si le résultat est négatif (s'il est positif, ils devront s'isoler pendant 10 jours);
- ceux n'ayant pas participé à cette opération de dépistage, notamment ceux dont les parents n'ont pas donné leur consentement à la réalisation des tests, ne pourront pas retourner en classe pendant 7 jours.

Je soussigné (NOM) <u>TEAUNEUOT</u> (Prénom) <u>EUEN</u>
parent ou autre responsable légal de l'enfant désigné ci-après, consens à la réalisation de tests RT-PCR sur

prélèvement salivaire pour l'enfant désigné ci-après jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Je suis informé que je peux retirer mon consentement à tout moment. Informations d'identité de l'enfant mineur (en cas de consentement à la réalisation d'un test) N° de sécurité sociale de l'assuré auquel est rattaché l'enfant : 184065012906653 NOM et prénom de l'enfant : TEAWNEMOT Elist Sexe: Masculin Date de naissance: 31 / 10 / 2014 Adresse: 42 rue des Croutes Bellet 50 440 Birille Classe: CE1 N° téléphone fixe ou mobile du ou des parents / du responsable légal : 0633052550 0642 534187 Le résultat du test de l'enfant mineur sera communiqué aux parents ou au responsable légal. En cas de résultat positif, ceux-ci sont invités à en informer sans délai le directeur de l'école ou le chef d'établissement. La mention du téléphone mobile et du courriel des parents est essentielle pour permettre l'envoi des

Dans l'hypothèse où les deux parents sont titulaires de l'autorité parentale, le formulaire peut être signé par un seul d'entre eux, le parent signataire garantissant que le second titulaire de l'autorité parentale

Fait à Cherbourg le 09/05/2022

résultats du test par le système d'information national Si-DEP.

consent également à la réalisation du test de dépistage sur son enfant.

Version au 6 octobre 2021